



## AVIS AUX ACTIONNAIRES SICABLE

Chers Actionnaires,

Suite à la publication de l'arrêté du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

**N° 0126/MSPC/CAB du 24 Mars 2020** portant Interdiction des réunions, Rassemblements et Manifestations, nous avons le regret de vous informer du report de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Sicable du 27 Mars 2020 à une date ultérieure.

Aussi, nous vous assurons de notre disponibilité habituelle afin de répondre à vos questions et pour surmonter, ensemble, avec sérénité, efficacité et solidarité ces nouveaux défis.